

L'Autorité de la concurrence clôt la saisine d'office relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur du travail temporaire.

Publié le 22 février 2019

A la suite d'opérations de visite et saisies, l'Autorité de la concurrence s'était saisie d'office, en mai 2015, de pratiques susceptibles d'avoir été mises en œuvre dans le secteur du travail temporaire.

Après avoir mené une instruction préliminaire et analysé les pièces du dossier, les services d'instruction ont proposé de mettre fin à la procédure au Collège de l'Autorité de la concurrence, qui a décidé de clore sa saisine d'office.

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la
communication
01 55 04 02 14
[Contacter par mail](#)
